

VOTATIONS DU 28 SEPTEMBRE

Comme les betteraviers, les défenseurs de la culture attendent leur sucre

Le hasard des votations fédérales veut que soient couplés les votes sur le sucre de betterave et sur l'encouragement de la culture. Le deuxième sujet nous retient longuement car, même si l'enjeu semble peu spectaculaire, il est d'importance. Dans le dernier DP, André Gavillet décrivait les difficultés du «Message fédéral» à définir la culture. Mais il convient d'engager le débat plus à fond; il poursuit aujourd'hui sur le même sujet. La semaine prochaine, Yvette Jaggi soulignera l'importance du sponsoring, que le Parlement entend favoriser. La discussion n'est pas épuisée et nous y associerons volontiers nos lecteurs.

«T'as pas un pourcent?»

L'initiative populaire «en faveur de la culture» et le contre-projet de l'Assemblée fédérale vont, en septembre subir l'épreuve du vote (et du double non!), et entrer dans la phase simplificatrice de la discussion.

Initiative et contre-projet veulent donner une base constitutionnelle à l'encouragement de la culture par la Confédération; l'initiative demande de surcroît qu'un pourcent du budget annuel des dépenses soit affecté à la culture.

EN DEUX COLONNES SIMPLES

Le débat réducteur donnera ceci: il n'y a pas de «culture fédérale» (ce sera la base du non-non). Par surcroît d'argumentation, certains ajouteront que l'affectation d'une part du budget est contraire à la doctrine sur les finances publiques (base du non à l'initiative). Et puis, partisans et adversaires

diront encore, que certes il faut faire plus; que certes la Suisse est riche mais prosaïque et que nous devons apprendre à saluer la beauté.

Il ne saurait y avoir de culture fédérale, ou sinon elle aurait le goût détestable du français fédéral. Et pourtant, l'appartenance politique à la Suisse marque les œuvres les plus originales, comme un accent qui ne serait pas du terroir seulement. Quand on voit Dürrenmatt à l'émission mondano-littéraire d'Apostrophes, pas de doute, c'est lui le Suisse! Ou encore, en 1938, quand le Conseil fédéral justifiait, au nom de ce qu'on appelait alors la défense spirituelle, la création de Pro Helvetia, l'idée même d'une culture suisse, qui impliquait le pluralisme, la diversité, la tolérance était une réponse au racisme, à l'ethnocentrisme, à la propagande totalitaire.

Et si vous voulez entrer dans le détail, pour que le débat reste ouvert, cherchez — ça existe — les lois qui affectent à des buts précis (sociaux, routiers, lutte contre l'alcoolisme), un certain nombre de recettes, sans parler des pourcents fixes de la péréquation financière.

Si l'on refuse donc les arguments cuiller à pot, que reste-t-il? Un problème de compétence et un problème d'argent.

COMPÉTENCE

La Confédération exerce déjà une activité culturelle. Il y a un Office fédéral de la culture. On recense un musée national qui, après Zurich, s'implantera aussi à Prangins (les travaux sont en cours), une Bibliothèque nationale. La Confédération

(SUITE AU VERSO...)

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 829 28 août 1986

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley

Rédacteur:
Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro:
Ernst Bollinger
Jean-Pierre Bossy
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1986: 25 francs
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10 - 15527 - 9

Imprimerie des Arts et Métiers SA

829

(... SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

tion encourage le cinéma, pourvoit aux besoins de Pro Helvetia, subventionne la conservation des monuments.

La base constitutionnelle de quelques-unes de ces interventions n'est pas claire ou, comme le dit le Conseil fédéral, déficiente.

A verser au dossier de l'Etat de droit!

La Confédération intervient sans base constitutionnelle, puis invoque cette désinvolture juridique pour régulariser la situation avec forte extension de ses pouvoirs.

Si l'on admet qu'il y a une dimension nationale de la culture, la difficulté est de définir les limites juridiques d'une compétence.

DP a décrit l'étonnant parcours du Message fédéral, oscillant entre une définition de la culture, création artistique, et une définition large englobant tout ce qui constitue l'identité d'une société et d'une personne.

Après avoir donné dans la culture au sens large, le Conseil fédéral prétendait restreindre cette notion à la création artistique. Mais sa proposition de contre-projet rouvre toute grande la porte.

L'alinéa 1. à peine discuté par le Parlement prévoit que:

«Dans l'accomplissement de ses tâches, la Confédération tient compte des besoins culturels de toutes les parties de la population, ainsi que de la diversité culturelle du pays.»

Il est commenté comme suit: «Tenir compte des besoins culturels de toutes les parties de la population, cela signifie assurer la protection de l'individu avec ses aspirations et intérêts personnels, tout en respectant solidairement les intérêts de la communauté.»

Est-il possible, sur un sujet qui touche à la création individuelle même d'être aussi totalement protecteur.

Quelle plaie, l'utilisation juridique de concepts globaux! Bien sûr, tout est dans tout. Bien sûr, les

découpages dans une totalité, les définitions rigoureuses, les limites méthodologiques sont, elles, abstraites; mais elles garantissent l'efficacité scientifique et politique. La création, c'est sortir du magma. Et au nom de la culture, voilà qu'on nous propose le retour à la pâte non modelée.

Quelle émulation entre les délégués à l'UNESCO, au Conseil de l'Europe! C'est à qui aura la chose la plus englobante. «Tout ce qui permet à l'individu de se situer vis-à-vis du monde, de la société et du patrimoine culturel, tout ce qui le met à même de mieux comprendre sa situation pour pouvoir éventuellement agir en vue de la modifier.»

Et le Conseil fédéral de prétendre vouloir interpréter dynamiquement une telle définition.

Les milieux de la culture, qui sont à l'origine de l'initiative parlent, en comparaison un langage qui a le mérite d'être précis. Ils énumèrent des objectifs; ils autorisent une discussion franche. Ils ne jargonent pas. Le contre-projet pâteux, même amendé par le Parlement, peut donc être renvoyé au monde de l'informe.

DOMAINES

La responsabilité culturelle de la Confédération, si on laisse de côté des domaines comme les Hautes Ecoles, la recherche, etc., touche essentiellement aux rapports entre les cultures de chaque région du pays et aux échanges entre ces cultures et celles des pays étrangers. Deux tâches constitutionnelles naturelles: le lien confédéral et les relations extérieures.

Il faut insister tout particulièrement sur ce dernier point: la pauvreté des moyens mis à disposition pour faire connaître à l'extérieur les créations suisses est attristante. Alors qu'en comparaison internationale, la densité des spectacles culturels offerts aux Suisses et aux hôtes étrangers est très forte par km² (faites, par exemple en automne, le trajet musical de Gstaad, à Montreux, Lausanne, Genève), la possibilité pour exporter (au sens large)

des livres, des films, des œuvres d'art est dérisoire. Si la Confédération jouait avec détermination son rôle de responsable des relations extérieures en y englobant la culture, les trois quarts des problèmes seraient résolus.

L'engluement d'une grande part de la politique suisse vient de ce qu'on débat en termes (toujours vagues) de compétence constitutionnelle ce qui pourrait être réglé par volonté politique.

ARGENT

Trois constats de base:

Les désirs de création artistique sont si larges qu'il y aura toujours, même dans un Etat généreux, insuffisance de moyens.

Mais, parce qu'on vit dans une société dite de loisirs, l'exigence de qualité et la demande du public est plus forte que jamais. Voir le succès «inédit» des musées, de certaines expositions. Ce facteur nouveau est déterminant.

L'encouragement à la création artistique doit partout dans le monde éviter le piège de l'académisme, y compris ses avatars de provocation dérisoire et celui des coteries.

Le Conseil fédéral n'aborde pas de front ce problème. En effet les politiques se méfient viscéralement de la culture et de l'art et délèguent ce qui souvent devrait être leur responsabilité première. Par exemple il est prévu, dans les dispositions concrètes affichées par le Message, de donner plus d'argent pour la conservation des monuments (augmentation 100%), c'est un domaine tranquille, et plus d'argent (mais une pincée) à Pro Helvetia, c'est un domaine délégué!

Qui est responsable du comité de Pro Helvetia? Même de bons initiés de la vie publique suisse ne sauront vous répondre. Nul doute, qu'en bons miliciens, le conseil de cette fondation ne se dévoue, mais dans une totale irresponsabilité et, sans circonstance exceptionnelle telle l'affaire du Centre culturel de Paris, en étant absolument coupé de l'opinion publique.

La tâche première serait non seulement de fournir plus d'argent, mais de faire de la distribution une tâche publique, ouverte, discutée, pour qu'il n'y ait pas que deux portes discrètes où frapper: les bureaux de l'administration et la salle du conseil des notables de Pro Helvetia.

Le vrai débat est là.

A G

ZURICH

Peu connue et mal aimée

Zurich n'est un but d'excursion qu'en temps d'exposition nationale. A part cela, le Romand qui se décide à passer quelques heures en Suisse alémanique se contente de Berne, du Palais fédéral, de la Tour de l'horloge et de la fosse aux ours. Sinon, le Romand va à Zurich muni d'une convocation pour une séance ou un cours, une invitation à se présenter pour un emploi ou le catalogue d'une exposition spécialisée.

Les Suisses alémaniques ou les Tessinois vont peut-être plus fréquemment à Zurich mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils aiment cette ville. A Zurich, on se rend compte de la situation et on cherche des explications. Cet été, Radio 24 a consacré un longue émission de deux heures à cette question. De nombreuses personnes ont été interrogées, dont le journaliste Frank A. Meyer et le politicien Helmut Hubacher. Des éléments de réponses ont été fournis: la puissance de Zurich, la nécessité de venir à Zurich pour faire carrière, le fait que Zurich n'a probablement pas besoin de la Suisse alors que la Suisse ne peut pas se passer de Zurich.

Faut-il admettre que les Suisses n'aiment pas ce qui dépasse la moyenne? Or il est évident que Zurich dépasse la moyenne dans de nombreux domaines. La population de la ville diminue régulièrement depuis 1962 mais l'agglomération devient toujours plus vaste et atteint le million d'habitants. On ne

s'étonne donc pas d'apprendre que Thomas Wagner, maire de Zurich, vient de rencontrer les maires de Munich, de Hambourg et de Vienne pour échanger des expériences. Ils envisagent de poursuivre ces entretiens et même de publier, en automne 1987, une charte des villes européennes. L'attitude de beaucoup de Suisses à l'égard de la ville de Zurich correspond à une attitude assez semblable des autorités cantonales zurichoises à l'égard du chef-lieu. On attend de la ville des services mais on ne veut pas y participer financièrement. C'est pourquoi le taux local d'imposition, autrefois un des plus favorables du canton, est en passe de devenir un des plus élevés... et ainsi de suite.

Les Zurichois ont été invités, à l'occasion du 1^{er} août, à faire un effort pour rétablir l'harmonie. Dans un article publié par l'hebdomadaire *Züri Woche* (31.7.), la conseillère nationale socialiste Doris Morf a évoqué le problème. Son titre est éloquent: «Mais qui aime un hydrocéphale?» On ne retiendra qu'une remarque, pas encore digérée par l'auteur. Peu après son entrée au Parlement fédéral, un député romand a dit à son sujet: «Elle est zurichoise, mais assez sympa...»

En réalité, Zurich est aussi suisse que Glaris ou Obwald, mais tout y est très concentré, ce qui nous oblige à nous interroger sur nous-mêmes. Zurich c'est peut-être la Suisse de demain!

CFP

Médaille d'or de la gaffe

Dès le 11 septembre, le hall du Crédit Suisse de Lausanne abritera une rétrospective des Jeux Olympiques d'hiver de l'ère moderne. A noter que l'affiche choisie comme symbole de l'exposition est — par l'effet d'une grande naïveté? — celle de 1936 à Garmisch-Partenkirchen, avec un skieur esquissant le salut nazi. Le *Spiegel* du 28 juillet dernier rappelait l'utilisation faite par Hitler des Jeux Olympiques de 1936 (été à Berlin) pour la présentation des plus athlétiques produits de la race aryenne, et cela moins d'une année après le Congrès de Nüremberg.

PARTI SOCIALISTE

Berne vaut bien une promesse

Une semaine après les «vieux», les jeunes socialistes appuyaient à leur tour les initiatives «en faveur de la culture» et «pour une formation professionnelle et un recyclage garantis». Cette identité de vues confirme l'étonnement suscité par les mots d'ordre du Comité central du Parti socialiste suisse.

Les surprenantes décisions prises le 16 août par ce mini-parlement socialiste (dont une petite moitié des membres étaient présents) sont largement dues à l'engagement inattendu de Dario Robbiani, président du Groupe parlementaire, qui a soutenu avec virulence (à défaut de conviction?) l'initiative du PSO, votée aux Chambres fédérales par l'extrême-gauche et par une seule voix socialiste, celle de la Genevoise Amélia Christinat. Explication: brouillé avec le Parti socialiste tessinois qu'il a présidé jusqu'à l'an dernier, Dario Robbiani n'a aucune chance de «remonter à Berne» aux prochaines élections nationales si le Parti socialiste autonome ne lui donne pas voix et appui. D'où le renvoi préalable de l'ascenseur. Au reste, en donnant le mot d'ordre de voter l'initiative PSO, le PSS a derechef renoué avec une tradition que l'on espérait dépassée, au moins depuis le Congrès de juin dernier: celle de cette attirance morbide pour les stratégies d'échecs. Prudemment, l'éditorialiste du bulletin alémanique *SP-INTERN* titrait après le Congrès de Lausanne: «la fin du masochisme?».

Le point d'interrogation indiquait une méfiance malheureusement fondée.

Devoir de vacances

Pour les lecteurs qui ont décroché durant l'été, voici une sélection d'informations parues au cours de la canicule. Histoire de reprendre la vie active sans perdre le fil de l'actualité.

1^{er} juillet. Entrée en fonction du Monsieur Prix. Vous pouvez dorénavant dénoncer les prix qui vous paraissent surfaits. Mais attention: pas question de contester les taux de crédit et les prix déjà soumis à la surveillance d'une instance officielle (produits agricoles, assurances, médicaments, tarifs CFF et PTT).

2 juillet. L'été étant propice à la réflexion, le Conseil fédéral soumet à la consultation les projets de loi sur la radio et la télévision et sur les télécommunications. Fin du monopole de la SSR et concurrence ouverte pour les terminaux de télécommunication.

3 juillet. Le projet de service civil mijoté par le DMF a reçu un bon accueil. Les objecteurs pour raisons religieuses ou éthiques continueront à être condamnés mais accompliront leur peine sous forme de travail obligatoire.

Le même jour: «On pourrait se passer du nucléaire» déclare Léon Schlumpf dans une interview à la *Basler Zeitung*. Surprise: deux mois auparavant il affirmait péremptoirement que la catastrophe de Tchernobyl ne remettait pas en question la politique suisse de l'énergie. Rectification: quelques jours plus tard le chef du Département fédéral de l'énergie fait savoir que le renoncement au nucléaire n'est qu'une possibilité théorique.

25 juillet: La cour d'appel du Tribunal de Bâle a confirmé le jugement rendu en mai 1985 dans l'affaire M-Renouveau contre Migros. En conséquence, et sauf recours au Tribunal fédéral, la coopérative de Bâle doit annuler les révisions statutaires faites récemment pour rendre plus difficile l'exercice de la démocratie coopérative et payer, outre les frais de procédure, la somme de Fr. 15 000.— à l'Association «M-Frühling».

29 juillet. Mort d'un deuxième coopérant suisse au Nicaragua, tombé lors d'une attaque des contras. Si le Conseil fédéral ne remet pas en cause l'aide suisse à ce pays, il ne croit pas nécessaire de protester haut et fort auprès du gouvernement américain qui finance ces opérations aveuglément destructrices.

Fin juillet. Comme tous les pays riches, la Suisse souffre surtout de ses excès. Dans la foulée, on apprend: que le vignoble romand promet à nouveau une récolte record dont on ne saura que faire, d'où le mot d'ordre «à vos sécateurs», pour éclaircir les ceps; que la nappe phréatique est menacée par la quantité croissante de composés organochlorés qui s'échappe dans la nature lors du transport, de l'application et de la récupération de ces produits utilisés pour le nettoyage chimique et dans la métallurgie; que les aliments pour porcs contiennent trop de phosphore, ce phosphore qui pollue les eaux, et qu'on pourrait en réduire d'un tiers la proportion sans dommage pour la production.

Août. Mariette Paschoud, que les lecteurs de DP connaissent bien, défraye la chronique. Voir à ce sujet le carnet de Jeanlouis Cornuz en page 7.

1^{er} août. Dans le flot des discours de circonstance on retiendra les fortes paroles d'Alfons Egli, président de la Confédération: l'abandon du nucléaire est souhaitable; pour protéger l'environnement, les Suisses doivent être prêts à renoncer à des habitudes devenues chères. L'exploitation des nouvelles technologies a atteint des limites telles que la protection de la vie exige un changement des façons de penser.

Par contre Alain Colomb, président de l'Association suisse pour l'énergie nucléaire, ne désarme pas: il serait illusoire de renoncer à exploiter ou à construire de nouvelles centrales dans notre pays car d'autres pays voisins n'y renonceront pas, eux, ne changeant rien ainsi au risque minime auquel nous sommes tous soumis.

9 août. Une enquête du *Wall Street Journal* révèle que l'affaire Marcos n'a eu aucun effet sur la réputation des banques suisses, puisque plusieurs de leurs responsables révisent à la hausse leurs prévi-

sions concernant les profits pour 1986, ce sera la sixième année consécutive de résultats records.

5 août. SOS Asile Vaud et 14 personnalités vaudoises décident de parrainer des requérants d'asile dont l'expulsion vient d'être décidée. Le **20 août**, le Conseil d'Etat ouvre une enquête administrative sur cinq d'entre eux, voir à ce sujet la prise de position de Victor Ruffy et Yvette Jaggi en page 6-7.

12 août. 123 000 signatures recueillies par le comité d'initiative «pour une Suisse sans armée», ceci à un mois de la clôture du délai.

Mi-août. Un vaste mouvement de protestation se manifeste — enfin — à propos de l'Ordonnance limitant le nombre des étrangers, soumise en consultation à la fin juin dernier. En tête de la révolte: le Gouvernement, les Groupements patronaux et les établissements d'enseignement privé vaudois, qui se sentent directement touchés par les dispositions stupidement xénophobes concernant les élèves et les étudiants. Repli en bon ordre attendu des services de M^{me} Kopp.

Mi-août. Durant tout l'été la TV romande, avec son émission «Podium 86», a goûté aux délices du débordement publicitaire, en violation flagrante de ses propres directives. Personne, en Suisse romande, n'a bronché. Il a fallu un article dénonciateur du *Blick* pour que les yeux se décillent: le département de M. Schlumpf a ordonné une enquête. Le recul verbal du directeur des programmes — «nous avons commis une erreur» — n'a pas calmé la grogne des professionnels de la TV.

16 août. Le Comité central du Parti socialiste suisse se prononce en faveur des initiatives sur la culture et la formation professionnelle, dont les chances paraissent quasi nulles. Une partie de la presse se demande si le parti a encore les reins assez solides pour accuser ces nouvelles défaites. Voir notre article en page 3.

19 août. Publication dans la *Feuille fédérale* du texte de l'initiative «halte à la construction de centrales nucléaires», qui demande un moratoire de dix ans. Fait exceptionnel, le comité rassemble des membres de tous les partis, à l'exception de l'UDC et de l'extrême-droite.

Sortir du nucléaire

Remarquable suivi du *Tages Anzeiger* après la catastrophe de Tchernobyl. Dans une série de neuf articles d'une pleine page chacun, le quotidien zurichois présente tous les éléments nécessaires au débat sur l'abandon du nucléaire.

Et tout d'abord un rappel de l'engagement précoce et rapide de la Suisse dans la filière nucléaire, dès la fin du deuxième conflit mondial, sous l'égide des milieux industriels et de quelques physiciens avec l'aide financière de la Confédération. A cette époque, les grands de la métallurgie et de l'électricité

ATTENTION, CHIFFRE TROMPEUR

Dans le débat sur l'avenir du nucléaire on parle de la part du nucléaire dans la production électrique indigène: 38,8%. Mais en cas d'abandon du nucléaire c'est l'aspect consommation qui doit être pris en compte. L'électricité représente 20,5% de la consommation totale d'énergie, l'électricité d'origine nucléaire 8% seulement.

rêvent aux marchés potentiels qui s'offrent au futur modèle suisse de centrale nucléaire. Mais une mauvaise collaboration entre les multinationales helvétiques et l'échec de la centrale expérimentale de Lucens en 1969 mettent un terme à ces espoirs. Dès lors ce sont les producteurs d'électricité qui dictent leur loi et s'équipent de réacteurs étrangers. Le débat sur l'arrêt du programme nucléaire, voire sur l'abandon de cette source d'énergie est largement déterminé par les prévisions de consommation et par les possibilités de substitution. Les prévisions du début des années 70, établies dans

l'euphorie de la croissance économique, se sont révélées totalement surfaites. Ce sont elles pour tant qui ont guidé les choix énergétiques. Depuis lors d'autres scénarios ont été étudiés; ainsi le bureau d'ingénieurs Infrac à Zurich, sur mandat du WWF, a proposé trois modèles: l'un, dit de base, suit l'évolution actuelle de l'offre et de la demande et exige la construction de quatre grandes centrales nucléaires d'ici 2020; l'autre, dit nucléaire, pousse l'utilisation de l'électricité pour la production de chaleur (huit centrales supplémentaires); enfin le modèle d'économie prévoit l'abandon total du nucléaire d'ici 2020.

Cette étude n'est pas isolée; d'autres travaux suisses et étrangers confirment que la consommation future sera beaucoup moins importante que prévu il y a encore 15 ans et que le potentiel d'économie se situe entre 25 et 30%.

Ce dernier modèle n'implique pas un «retour au 18^e siècle» comme l'affirmait Geneviève Aubry lors du débat parlementaire sur Tchernobyl; il est réalisable dans les mêmes conditions économiques que les deux autres. Par contre, il exige une série de mesures techniques, fiscales et financières adaptées au but fixé. Donc une volonté politique.

Un autre volet de l'enquête examine les possibilités réelles mais limitées de développer les sources traditionnelles d'énergie (eau, pétrole, gaz, charbon). Au premier chef c'est le couplage chaleur-force qui permet de mieux rentabiliser ces énergies.

Le potentiel des énergies renouvelables est également passé en revue, tout comme les développements possibles de la technologie nucléaire (systèmes plus sûrs, fusion).

Bref, un dossier très complet qui fournit les informations indispensables aux décisions qui devront être prises incessamment. Qui montre également que les techniques disponibles laissent une large place à plusieurs alternatives d'action. Ce problème est donc bien politique. Trouver un consensus sur la marche à suivre pour la fin du siècle, telle est la véritable contrainte à surmonter.

INFORMATION SUR TCHERNOBYL

Un cas exemplaire

S'agit-il d'une exception? La mairie de Mayence, en Allemagne fédérale, a publié le 13 juin un rapport sur les mesures de radioactivité effectuées dans la ville en mai 1986. La décision d'effectuer ces contrôles a été prise à la suite des nombreux téléphones reçus par l'office communal de l'environnement.

La brochure a une présentation simple. Elle explique ce qu'est la radioactivité et publie les résultats des contrôles opérés sur le sable des jardins d'enfants ainsi que sur le gazon et les revêtements des terrains de sport. Il s'agissait surtout de déterminer l'importance des retombées d'iode 131 et de césium 137. La radioactivité de l'air était contrôlée depuis fin avril.

Les auteurs de la brochure notent, en conclusion, que la ville a échappé à des retombées dangereuses. Pour le surplus, il convient de suivre la marche des isotopes radioactifs dans la chaîne alimentaire, ce qui exige un certain temps. Une liste de publications sur le sujet complète le rapport.

Combien de villes suisses peuvent se vanter d'avoir informé leurs concitoyens comme l'a fait Mayence?

TRANSPORTS PUBLICS BERNOIS

Contrairement à ce que nous annonçons par erreur dans DP 827, les transports publics bernois limitent à dix *jours* les essais de véhicules prêtés. Après le modèle genevois des Ateliers de constructions mécaniques de Vevey, c'est un modèle zurichois qui a été testé. A noter que l'information dispensée au public par le fabricant était nettement plus agressive dans le second cas. La décision d'achat sera prise au début de l'année prochaine.

L'ordre et la conscience

Même s'il a pris des précautions verbales pour que sa demande d'enquête administrative envers les fonctionnaires, «parrains» de réfugiés menacés d'expulsion ne soit pas jugée comme une chasse aux sorcières, le Conseil d'Etat vaudois, on le regrette, a donc préféré la procédure au dialogue.

Il est évident que l'examen des requêtes des demandeurs d'asile est une responsabilité lourde, pénible, et même, car le sort d'hommes est en jeu, accablante. Il est donc naturel qu'elle suscite des oppositions, des résistances, qu'elle soit l'objet d'une surveillance attentive.

On a souvent reproché à certains défenseurs des requérants de se contenter d'engagements de bonne conscience qui ne leur coûtent rien.

Pourtant beaucoup de parrains ont refusé les attitudes faciles (voir le débat au congrès du PS sur le

PARRAINAGE DE REQUÉRANTS D'ASILE

La procédure ou le dialogue

référendum contre la nouvelle loi d'asile); ils n'ont pas ménagé leur peine pour intervenir sur des cas précis où leur appui était sollicité et pour le faire sans publicité. Mais quand la machine est grippée et les interventions sans résultats, l'engagement peut légitimement prendre une autre dimension, publique.

L'autorité n'est pas pour autant défiée. C'est un rappel que ce problème trop humain ne peut pas sombrer dans la routine. La réponse de l'autorité cantonale, même si elle se veut ferme, devrait être le dialogue et le souci du partage de la responsabilité morale. L'enquête administrative, y compris pour des membres de commission cantonale, ne va pas hélas! dans ce sens. Et le pire serait que les interventions personnelles parce que publiques desservent les demandeurs sous prétexte que l'autorité ne peut perdre la face! **Domaine Public**

Le recours à la résistance déclenche toujours un effet de surprise sinon de choc dans un système démocratique où, pour en garantir le fonctionnement, la loi du consensus prévaut et où la minorité a pour règle pratiquement absolue de respecter la volonté de la majorité.

L'effet est d'autant plus grand lorsque le mouvement d'opposition est au bénéfice de la caution morale (c'est le sens du mot parrainage) de représentants du monde politique. Deux d'entre eux appartiennent à l'équipe rédactionnelle de Domaine public et précisent ici le sens de leur engagement pris de manière réfléchie et individuellement, ce qui permet d'écarter la version d'un geste précipité comme celle d'une action de propagande concertée.

L'explication réside tout simplement dans un conflit de conscience suffisamment aigu pour que le respect de l'ordre et même le devoir de réserve soient mis à l'épreuve devant une obligation morale, celle de protéger des personnes en danger, fut-ce au risque de s'attirer des ennuis sur le plan personnel.

On ne rappellera jamais assez que l'obstination des partisans du moins d'Etat d'abord, l'égoïsme de la majorité des gouvernements cantonaux — surtout suisses alémaniques — ensuite et enfin une administration contrainte d'être désormais expéditive font du problème des requérants d'asile un aspect de notre politique qui laissera des traces difficiles à assumer pour une partie importante de la population suisse.

Dans l'examen rétrospectif de notre passé récent, nous avons été sévères à l'égard du Conseil fédéral qui, durant les années de guerre à nos frontières, refoula des Juifs cherchant refuge et asile alors qu'ils étaient menacés de mort. Le Conseil fédéral

avait à cette époque pour légitimer sa dureté les pressions extérieures exercées par les forces de l'Axe et des difficultés économiques internes.

Aucune de ces conditions négatives, manière de circonstances atténuantes pour un Etat sous contraintes, ne sont aujourd'hui réunies et il nous appartient de tout faire pour qu'aucun requérant d'asile ne soit victime d'une erreur d'appréciation qui puisse lui porter préjudice, voire lui être fatale. Précisons que sur les neuf personnes prises sous protection et sous l'effet d'une décision d'expulsion, huit sont arrivées avant 1984 et seraient donc au bénéfice de la solution globale que souhaitaient voir appliquée les Gouvernements cantonaux romands.

Ce seul fait mériterait selon nous que l'on fasse appel à la demande de permis humanitaires, l'une des deux solutions à disposition pour exprimer une volonté cantonale de mener une politique humaine à l'égard de ceux qui attendent désespérément un geste d'accueil définitif. Si la durée de séjour dans notre pays est à nos yeux un critère décisif pour juger du bien-fondé d'une expulsion, les conditions régnantes dans les pays d'origine et les risques encourus par les refoulés le sont plus encore. En assurant que l'on peut raisonnablement — comprenez sans danger — renvoyer des Kurdes en Turquie, des opposants au président Mobutu au Zaïre, un policier déserteur chilien chez le dictateur Pinochet, M. Arbenz donne des assurances dont on ne sait pas devant qui elles l'engagent et dont on aimerait bien connaître les bases. Des déclarations, même de la part d'un haut fonctionnaire, ne suffisent pas là où des engagements de caractère politique à l'échelle internationale seraient indispensables et devraient être pris au préalable.

Or, à la vue des événements récents, le rôle de Monsieur Réfugiés consiste aussi à faire passer des

décisions qui ne sont plus conformes à nos principes humanitaires et donner satisfaction aux représentants des courants nationalistes.

Certains des cosignataires ont été confrontés d'assez près aux plus atterrants des aspects de la Seconde Guerre mondiale. Les enseignements qu'ils ont pu en tirer les obligent à réagir aux premiers indices d'une démission individuelle. Ils savent que la raison d'Etat et l'ordre venu d'en haut sont parvenus à faire taire la conscience de centaines de milliers d'hommes au nom de la nation, au nom de la race. Devoir se réhabituer à entendre des mots qu'on croyait définitivement condamnés grâce au jugement de l'intelligence est déjà pénible, assister simultanément à des refoulements synonymes de péril pour ceux qui en sont les victimes n'est pas soutenable.

En choisissant de mettre leur conscience avant l'ordre, les parrains ont choisi de défendre l'alliance de l'esprit et du cœur.

VR/YJ

ÉCHOS DES MÉDIAS

L'imprimerie du *Tages-Anzeiger*, actuellement la plus grande et la plus moderne du pays va encore s'étendre. Terminée en 1984, elle avait coûté 140 millions, l'extension prévue est budgétée à 45 millions et permettra la production de journaux plus épais, ainsi que du nouveau journal du dimanche (début 1987) et d'autres titres.

* * *

Erratum: la *Wochenzeitung* fêtera prochainement son *cinquième* anniversaire, et non son cinquantième, comme annoncé dans notre dernier numéro.

* * *

L'union syndicale du Jura bernois a décidé de demander au congrès de novembre de l'Union syndicale suisse de pousser l'étude d'une centralisation de la presse syndicale. Il s'agit d'arriver progressivement à la production d'un hebdomadaire de qualité comprenant des pages réservées aux différentes fédérations.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Le droit d'être idiot

J'étais en train de me prélasser au soleil, occupé à lire un article paru dans *Il Pediatra* du 30 juin 1986, d'où il ressortait que le nombre des cancers de la thyroïde chez les enfants augmentera de façon sensible, ces prochaines années, suite à Tchernobyl, lorsque — pan! — j'ouvre *La Suisse* du 1^{er} août et découvre que l'une de mes Magdaléniennes, Marinette — pardon: *Mariette* Paschoud — a de nouveau fait parler d'elle! Je passe sur les vagues que tout le monde connaît.

Dans cette même *Suisse* du 1^{er} août, je lisais que le Grand Rabbin de Lausanne, George Vadnai, pour qui j'ai la plus parfaite estime, s'en prend à la malheureuse en déclarant: «qu'il est honteux que le corps enseignant vaudois (Dame M. P. enseignait l'histoire au Gymnase de la Cité) et l'armée suisse (elle est capitaine SFA et juge suppléant dans un tribunal militaire) comptent en leur sein une femme qui soutient un *faussaire*». Depuis, d'autres voix se sont fait entendre, demandant son renvoi.

Ma première réaction avait été d'espérer vivement qu'on passerait par-dessus cette honte...

Toutes réflexions faites, je maintiens ce point de vue:

D'une part, parce que le droit d'être idiot est sacré, comme l'a fort bien montré Benjamin Dolingher*. En second lieu, parce que c'est se tromper complètement sur nos gymnasiens que de penser qu'ils puissent être influencés de cette manière. Dans le «pire» des cas, Dame P. suscitera un ou deux gauchistes. Mais on est en droit d'espérer aussi que l'un ou l'autre sera poussé à lire les admirables livres de Léon Poliakov sur l'histoire de l'antisémitisme ou les beaux textes de mon ami Pierre Katz. D'autre part enfin, parce qu'une mesure d'exclu-

sion me paraît dangereuse. On connaît le processus: l'intéressé(e) se pose en victime. Et puis, prenant prétexte qu'on a, par exemple, interdit les fronts (1939-1940), on en profite pour interdire aussi le parti communiste et l'aile gauche du parti socialiste — rappelez-vous — et l'on prive de leur siège de conseiller national obtenu fort démocratiquement MM. Nicole, Ernest Gloor (futur membre du CICR), etc. On exclut M. P. et gaillardement, on cherche noise à Victor Ruffy, Masnata, etc.

Je me vois malheureusement contraint d'ajouter quelques mots: Dans *La Nation* du 16 août, M. Philibert Muret croit devoir mettre en cause *Domaine Public*, qui écrivait le 7 août, à propos de la *liberté d'expression* qu'elle «assure à chacun de pouvoir émettre des idées, même et surtout lorsqu'elles ne sont pas conformes à l'opinion de la majorité...». Et de parler à propos de Mariette de *Berufsverbot*; et de conclure que «ces propos raisonnables» (de DP) sont exactement applicables à son cas. Ceci me semble témoigner d'une confusion d'esprit grave!

Si je dis que les thèses de Saint Augustin me paraissent dangereuses, et que quant à moi, je me sens porté vers le manichéisme, voire vers les idées de Julien l'Apostat, j'émet une *opinion*, et je dois être libre de l'exprimer. En revanche, si je dis que Néron était le meilleur des hommes; que jamais il n'a donné de chrétiens aux lions ou ne les a fait brûler, les ayant préalablement enduits de poix, je n'émet pas une opinion, mais une *contre-vérité* (et disons-le, une connerie) (oh! pardon: voilà que j'ai dit un vilain mot — ma grand-mère ne serait pas du tout tentée), ce qui est tout différent. Verrait-on un astronome enseigner à ses élèves que le soleil tourne bel et bien autour de la terre? Je vous laisse décider.

... Mais lisez plutôt le dernier *Ziegler*, auquel s'en prend également Ph. M. dans le même article.

JC

* *Le Droit d'être idiot*, Ed. Eureka, Prix de l'Académie Lutèce.

Le marché genevois est saturé

La bataille concurrentielle que se livrent les grands quotidiens genevois et lausannois se déplace sur le terrain des suppléments. Après l'accord conclu par *La Suisse* avec l'hebdomadaire *Radio TV-Je vois tout*, la *Tribune de Genève* s'est associée au *Matin* pour sortir un supplément commun, *Télé-Top Matin*.

Cette nouvelle guerre des suppléments fait partie du mouvement de concentration de la presse romande. Elle est aussi un des aspects visibles de la crise d'existence des quotidiens genevois dont l'expansion se heurte aux frontières étroites. Du point de vue commercial, le marché genevois est devenu trop petit pour quatre quotidiens.

Le calcul est assez simple: la diffusion des quotidiens genevois dans le canton atteint 122 000 exemplaires (sans les exemplaires envoyés dans les autres cantons). Le canton compte environ 180 000 ménages dont un tiers d'étrangers qui ne sont pas de grands lecteurs de journaux suisses.

Des derniers chiffres de la REMP¹, il ressort qu'environ 82% des Romands lisent un quotidien (chiffre en légère baisse). Partant de l'hypothèse qu'il n'est plus possible d'augmenter la diffusion en vendant deux quotidiens au même lecteur, toute expansion d'un quotidien à l'intérieur du canton doit se faire aux dépens d'un concurrent. C'est le système des vases communicants. Le tirage total plafonne depuis des années, mais il oscille entre les différents journaux, notamment entre *La Suisse* et la *Tribune de Genève*.

Nous ajoutons une autre hypothèse: le quotidien populaire «grand public» peut parvenir à augmenter son tirage à court ou moyen terme, mais son avenir est très compromis, face à la télévision qui devient son premier concurrent. Le Téléjournal est aujourd'hui de loin le premier quotidien populaire

¹ Recherches et Etudes des Moyens publicitaires SA.

des Romands. Il continue à attirer un public qui progressivement abandonne la lecture quotidienne de la presse.

Les éditeurs des deux grands quotidiens genevois tentent, depuis quelques années, de rendre leurs journaux plus populaires et plus attrayants pour gagner de nouveaux lecteurs. Ces nouveaux lecteurs sont les jeunes qui lisent de moins en moins; tous les sondages le prouvent. Ils trouvent que la télévision leur offre les mêmes informations, de façon plus divertissante, consommables sans aucun effort personnel.

Il semble donc logique que les grands quotidiens cherchent des solutions sur un autre terrain, celui des suppléments TV, intégrant les hebdomadaires indépendants et en créant de nouveaux, pour attirer les «télé-lecteurs». Derrière l'intention d'offrir aux lecteurs un magazine plus attrayant, il y a une stratégie qui vise d'abord les annonceurs, en leur proposant la couleur et des tirages cumulés. Le lecteur, qui ne paie pas le prix que coûte le quotidien, servira indirectement à faire rentrer l'argent par le tarif publicitaire augmenté.

A plus long terme (et vu le coût de ces magazines) on pourra imaginer que d'autres quotidiens s'associeront au même supplément, pour des raisons financières et de convenance. Ils se rendront compte que pour une partie du public, ce sera le supplément qui fera vendre le quotidien!

Ceci ne résoud pas le problème du marché genevois: à l'avenir, le lecteur aura le choix entre deux magazines TV en couleur et sur papier glacé. Mais il n'y aura peut-être plus quatre quotidiens.

Ernst Bollinger

	Tirage	dont diffusion dans le canton de Genève
<i>La Suisse</i>	70 000	47 000
<i>Tribune de Genève</i>	64 000	55 000
<i>Journal de Genève</i>	20 000	14 000
<i>Le Courrier</i>	6 000	6 000
Total	160 000	122 000

AFRIQUE DU SUD

Pour tout l'or du Cap

Les 5 et 6 septembre prochains se tiendra, à l'Hôtel Mövenpick d'Egerkingen, au croisement des autoroutes N1 et N2, le troisième séminaire sur l'Afrique du Sud, organisé par le Groupe d'études sur l'Afrique australe (ASA). Créé voici quatre ans, ce club réunit des représentants «de la science, de la politique, du militaire et de la presse», désireux de corriger les informations partiales et entachées d'idéologie paraissant sur l'Afrique du Sud. Par-delà la «contre-propagande» ainsi organisée, l'ASA se préoccupe surtout de l'enjeu stratégique et économique que représente l'immense richesse de l'Afrique australe, comme en témoigne le contenu des 58 numéros du *Bulletin ASA* parus à ce jour.

Présidée par l'ultra-conservateur Christoph Blocher (conseiller national, président de l'UDC zurichoise et de la nouvelle «Action pour une Suisse indépendante et neutre»), l'ASA organise également des voyages en Afrique du Sud, où l'on combine sans complexe les joies touristiques et les «contacts informels» avec toutes sortes de personnalités de l'économie sud africaine, ainsi que des filiales suisses à Johannesburg. Il reste cinq places pour le prochain voyage du 18 octobre au 8 novembre 1986.

Y J

LE CRÉDIT SUISSE EN SELLE

Lu dans le *Cavalier Romand* de mai 1986: «L'ASEA a trouvé l'argent là où il y en a: le Crédit Suisse devient pour trois ans le sponsor principal des cavaliers suisses! Le 21 mars, une convention a été passée entre la grande banque et l'ASEA, ce qui assure à cette dernière en plus d'un soutien financier (on parle de trois cent mille francs par an) diverses prestations (infrastructure, etc.)»